

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

99<sup>ème</sup> séance

Mardi 25 mars 2014

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, *à l'unanimité*, l'ordre du jour proposé pour la séance du mardi 25 mars 2014. .

2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 12 décembre 2013.

Le Conseil d'administration approuve, *par 20 voix pour et 1 voix contre*, le compte-rendu des débats de la séance du 12 décembre 2013.

3. Compte-rendu des décisions 2013 du Président en matière de participation du CNRS aux organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en 2013, dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale par 18 voix pour et 3 abstentions

4. Approbation des orientations proposées pour 2014 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

Le Conseil d'administration approuve par 15 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre, les orientations proposées pour 2014 en matière de participation du CNRS à des organismes dotés de la personnalité morale.

5. Arrêté des comptes sociaux, des comptes consolidés et affectation du résultat comptable 2013.

## I. Comptes sociaux

En application de l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le Conseil d'administration délibère et arrête le compte financier. Il décide ensuite de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration arrête et approuve *par 16 voix pour et 5 abstentions*, le compte financier 2013 qui fait apparaître un résultat comptable positif de 24 780 716,62 euros.

Le compte « report à nouveau » présente un solde créditeur au 31 décembre 2013 de 613 432 275,99 euros.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de positif de 24 780 716,62 euros au compte « report à nouveau ».

## II. Comptes consolidés

En application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés modifié par l'article 136-1 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière, le Conseil d'administration arrête et approuve *par 16 voix pour et 5 abstentions*, les comptes consolidés du groupe CNRS, sur la base du périmètre de consolidation défini par délibération du Conseil d'administration du 3 décembre 2009, à savoir :

- Entités sous contrôle exclusif

- CNRS éditions SA

- FIST SA

- Entités sous contrôle conjoint

- La société civile Synchrotron Soleil

- Le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL)

- L'Observatoire Européen Gravitationnel (EGO)

- L'Institut de Radio-Astronomie Millimétrique (IRAM)

- Le Canada France Hawaï Telescope Corporation (CFHTC)

- Le Centre Européen de Recherche en Biologie et en Médecine (CERBM)

- Entité sous influence notable

- Le GIP RENATER

### 6. Budget rectificatif n°1

Le Conseil d'administration approuve, *par 15 voix pour et 6 abstentions*, le projet de budget rectificatif n°1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2014 à 4.127.984.734 euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- 3.126.296.655 euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- 685.688.079 euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- 316.000.000 euros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives est fixé à 2.121.483.451 euros.

Questions diverses :

#### 7. Levée de prescription quadriennale

Compte tenu des pièces portées à la connaissance du Conseil d'administration faisant état de difficultés financières passées et actuelles de l'agent, le Conseil d'administration autorise, *à l'unanimité*, la levée de prescription quadriennale au profit de Mme Chantal Brassy sur les créances antérieures au 1er janvier 2007, soit la somme de 3.722,61€ brut.

#### 8. Demandes de décharges de responsabilité et de remise gracieuse émises par deux agents comptables secondaires

S'agissant des dossiers Ganeau (1 800 €) et AMG Services (1 855 €) présentés par Luc Ravoux, Agent comptable secondaire de la Délégation régionale Paris Michel-Ange, le Conseil d'administration donne un avis favorable, *à l'unanimité*, à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

S'agissant des dossiers Ana BELOQUI (375 €), Alexandra WORDEN (525 €) et Alex LEVINE (530 €) présentés par David CHAMPIGNEUX, Agent comptable secondaire de la Délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes, le Conseil d'administration donne un avis favorable, *à l'unanimité*, à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse.

#### 9. Concessions de logement

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne son accord, *à l'unanimité*, pour l'attribution d'une concession de logement au profit de M. Monsieur Stéphane LAIGLE, responsable du service patrimoine et logistique de la Délégation Ile de France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le

Conseil d'administration donne son accord, *à l'unanimité*, pour l'attribution de deux concessions de logement au profit de M. Lionel CHEVALIER et de M. Stéphane BECHEMIN en qualité de gardien du Centre de Recherche Paul Pascal de la Délégation Aquitaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 10. Nominations au Comité d'audit

Le Conseil d'administration approuve, *par 20 voix pour et 1 abstention*, la modification de la composition du comité d'Audit comme suit :

*« Le comité d'audit du CNRS sera composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Président du Conseil d'administration. Les membres du comité d'audit seront nommés en raison de leur indépendance, leur qualification professionnelle et leur expérience. Un membre au moins sera nommé parmi les personnalités qualifiées du Conseil d'administration et deux membres ou plus seront des personnalités extérieures choisies en raison de leurs compétences ».*

Sur proposition du Président du Conseil d'administration, le Conseil approuve, *par 20 voix pour et 1 abstention*, la nomination au Comité d'audit de Mme Annie BRESSAC et de Mme Florence VINCENT.

Fait à Paris, le 25 mars 2014

Le Président

Alain FUCHS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

99<sup>ème</sup> Séance

Mardi 25 mars 2014

Président de séance

M. Alain FUCHS

Sont présents :

Roger GENET

Bernard CARRIERE

Vincent MOREAU

Guy CATHELINEAU

Christine MUSSELIN

Hélène ROCHE

Marie-Noëlle SEMERIA

Bernard DAUGERAS

Anousheh KARVAR

Francis VELAIN

Dominique VERNAY

Olivier DELABROY

Serge GOLDSTEIN-DESROCHES

Agnès PAILLARD

Yannick BOURLES

Josiane TACK

Christophe BLONDEL

Georges DEPEYROT

Sont absents :

Anny CAZENAVE, a donné pouvoir à Christine MUSSELIN

Patrick MONFORT, a donné pouvoir Christophe BLONDEL

Jean-Paul HERTEMAN, a donné pouvoir à Alain FUCHS

Membres avec voix consultative et invités :

Voix consultative :

Bruno CHAUDRET

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

Invités permanents :

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

Marie-Hélène BEAUVAIS

Jean-Jacques RIVY

Invités ponctuels :

Florence PESTIE

Dominique PAGEAUD

Olivier BERARD